



NE LAISSER PERSONNE DE COTE : LE ROLE PRECURSEUR DES PARLEMENTS DANS LA PROTECTION DES FEMMES, DES ENFANTS ET DES ADOLESCENTS LORS DE CRISES MIGRATOIRES, NOTAMMENT DANS LES SITUATIONS D'URGENCE HUMANITAIRE OU DE FRAGILITE

Réunion parallèle à la 135^{ème} Assemblée de l'UIP
Lundi 24 octobre 2016

12 h – 14 h
CICG Genève, salle 18, niveau -1

Un déjeuner léger sera servi

Langues de la réunion : anglais et français

Chaque femme, chaque enfant et chaque adolescent a le droit de vivre en bonne santé. Cela est vrai partout, mais en particulier dans le cadre des crises migratoires, notamment dans les situations d'urgence humanitaire ou de fragilité. On a assisté ces dernières années à une augmentation du nombre de migrants internationaux, qui sont passés de 173 millions en 2000 à 244 millions en 2015¹. Les femmes représentent un peu moins de la moitié de cet effectif, leur nombre ayant augmenté de plus de 32 millions entre 2000 et 2015.

De nombreuses femmes migrent en vue de trouver un emploi, de meilleures conditions de vie, un accès à certains services ainsi que de nouvelles opportunités. Elles se déplacent de plus en plus souvent indépendamment de leurs familles, notamment pour échapper à la discrimination fondée sur le sexe et pour jouir de l'autonomie personnelle. D'autres se voient contraintes de migrer, tandis que d'autres encore fuient les conflits ou sont forcées à partir, sont victimes de la traite ou sont enlevées. Enfin, la migration des femmes est également liée à des facteurs environnementaux.

Les catastrophes humanitaires ont des effets négatifs graves sur l'ensemble des êtres humains, mais les femmes et les enfants sont affectés de façon disproportionnée. Sur les 84 millions de personnes qui ont sollicité une aide humanitaire en 2014, plus de 75 pour cent étaient des femmes et des enfants, dont un grand nombre vivaient dans la pauvreté². Les femmes et les adolescentes migrantes peuvent être particulièrement vulnérables : elles peuvent être victimes d'exclusion, de marginalisation, d'exploitation et parfois même de violence sexuelle ou fondée sur le sexe. Les problèmes de santé sont graves en particulier pour les femmes, les enfants et les adolescents vivant dans des camps de réfugiés, des camps provisoires ou au sein de communautés déplacées à l'intérieur de leur propre pays.

Les femmes et les filles apportent néanmoins une contribution essentielle à la définition du système de santé et de soins du 21^{ème} siècle. Elles font constamment preuve d'une forte volonté et d'une grande résistance. Les femmes et les adolescents sont d'importants moteurs de changement et des partenaires essentiels dans la prise de mesures concrètes dans le domaine du développement. Une attitude clairement responsable devant les femmes constitue un élément essentiel de la mise en œuvre de la *Stratégie mondiale pour la santé de la femme, de l'enfant et de l'adolescent* et du *Programme de développement durable à l'horizon 2030*.

Les parlementaires ont un rôle crucial à jouer dans ce contexte et doivent ainsi veiller à ce qu'une riposte concrète, mesurée et judicieuse soit donnée aux problèmes de santé des populations migrantes. Ils ont avant tout le devoir d'adopter des lois mettant à exécution les obligations internationales et assurant la fourniture de services de santé de base, notamment dans le domaine de l'hygiène sexuelle et de la santé en matière de procréation. Les parlementaires peuvent promouvoir des politiques équitables, intersectorielles et centrées sur les droits de l'homme, aptes à renforcer la santé des femmes, des enfants et des adolescents migrants et à les aider à s'épanouir et à réaliser tout leur potentiel, en dépit des circonstances.

A l'occasion de cette réunion parallèle, les participants analyseront ce que les parlements peuvent faire pour mettre en pratique la *Stratégie mondiale* dans leurs pays respectifs dans le cadre de crises

¹http://www.un.org/en/development/desa/population/migration/publications/migrationreport/docs/MigrationReport2015_Highlights.pdf (en anglais)

² OCHA. Overview of global humanitarian response 2014. Mars 2013. https://docs.unocha.org/sites/dms/CAP/Overview_of_Global_Humanitarian_Response_2014.pdf. (en anglais) Voir aussi Action humanitaire de l'UNICEF pour les enfants 2014 (février 2014) http://www.unicef.org/appeals/files/HAC_Overview_FRENCH_2014_WEB.pdf



migratoires, notamment dans les situations d'urgence humanitaire ou de fragilité. L'accent sera mis sur les manières dont le droit à la santé peut être garanti par des interventions d'urgence efficaces et une continuité des soins grâce à la fourniture de services de santé de base pour les femmes, les enfants et les adolescents. En outre, les participants discuteront des façons dont les parlements peuvent soutenir une approche intersectorielle en vue d'améliorer la situation sanitaire des femmes, des enfants et des adolescents, notamment par la promulgation et la mise en œuvre de lois dans les domaines de l'eau, de l'assainissement, des infrastructures, de l'éducation et de l'égalité des sexes. Le débat se penchera également sur les multiples défis auxquels les femmes sont confrontées dans le contexte de la migration.

PROGRAMME

Allocution de bienvenue :

M. Célestin Sebuoro, membre du Parlement, Rwanda – membre du groupe consultatif de l'UIP sur le VIH/sida et la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant

Modérateur :

M. Habibe Millat, membre du Parlement, Bangladesh – membre du groupe consultatif de l'UIP sur le VIH/sida et la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant

Intervenants :

Mme Flavia Bustreo, candidate pour le poste de Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), Sous-Directeur général en charge de la santé de la famille, de la femme et de l'enfant (en congé spécial), OMS

Mme Jiko Fatafehi Luveni, Présidente du Parlement, République des Fidji

Représentant du Parlement de l'Ouganda

Mme Pia Locatelli, membre du Parlement, Italie – membre du groupe consultatif de l'UIP sur le VIH/sida et la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant

Mme Anita Bay Bundegaard, Directrice internationale d'Advocacy et représentante de Save the Children auprès de l'ONU, pour le compte du Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant (à confirmer)

Thème du débat :

Comment les parlements peuvent-ils mettre à profit leurs principales fonctions pour veiller à ce que des mesures d'urgence efficaces ainsi qu'une continuité des soins soient assurées pour les femmes, les enfants et les adolescents dans des situations d'urgence humanitaire ou de fragilité, notamment dans le cadre de crises migratoires ?

Conclusions :

M. Ian Askew, Directeur, Département Santé et recherche génésiques, OMS